

CERTI PHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT

OBJECTIFS

- Permettre aux utilisateurs d'accéder au Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

PUBLIC VISÉ

- Entreprises appliquant les produits pour leur structure (exploitants agricoles, responsables de collectivités territoriales, forestiers...)

DURÉE

Formation présentielle dans le centre organisateur	14h
Total	14h

TARIF ET FINANCEMENT

- 196€ par personne
- Possibilité de prise en charge sous condition

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Test de positionnement oral en début de formation
- Evaluation sous forme de QCM en fin de formation
- évaluation des acquis des stagiaires réalisée par le responsable de formation
- Certificat est délivré sous réserve de réussite au test de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Restauration sur site possible
- Délivrance d'une attestation en fin de formation



CONTENUS

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives
- Vérification des connaissances

**Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole (CFPPA)**

CFPPA «Le Robillard»
938 Route du Lycée Agricole
Lieury 14170 Saint-Pierre-en-Auge

Responsable de formation :
Amélie LALLIER

02 31 42 61 06
cfppa.le-robillard@educagri.fr
www.cfppa.le-robillard.fr